

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/06/2010

Date de la convocation:

01/06/2010

Date d'affichage:

02/06/2010

L' an 2010 et le 14 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, HUH N Béatrice, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, OTT Alexis, PREVOT Dominique, RITTER Fabrice, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, THALMANN Alfred ULLMANN Robert, WALTER Dany, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,

Suppléant(s) : HUH N Béatrice (de M. LIEHN Gilbert), LEDIG Evelyne (de M. LOBSTEIN Jacques), BASTIAN Jean-Jacques (de Mme FISCHER Evelyne), RITTER Fabrice (de Mme KIEFFER Adrienne), WALTER Dany (de M. HERRMANN Eric),.

Absent(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : HERRMANN Eric, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert SCHNEIDER Francis, WALTER Gérard, Mmes : MM :.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Etienne à M. RUTSCH François,

Excusé(s) : FISCHER Evelyne, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, LOBSTEIN Jacques MESSMER Jean-Marc, RICHERT Robert, VOGEL Robert,

Invité(s) : Mmes : CHRISTMANN Dominique, DAVERTON Magalie, MM : BERTRAND Pierre, HUSSON Guy, KIRSCH Fabrice, REISS Frédéric, RINGEISEN Victor, STEPHAN Bernard, VONAU Jean-Laurent, WOEHLER Frédéric

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf :

Vote : 55

Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

065.2010 : Développement durable : démarche d'amélioration de l'état des cours d'eau : mise en place d'une politique " zéro phyto ".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la demande de l'Agence de l'eau Rhin Meuse en matière d'engagement du territoire en faveur d'une politique globale d'amélioration du bon état des cours d'eau,

Vu les enjeux en matière de développement durable identifiés sur le territoire et les programmes d'actions déjà menées par la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Vu l'avis des commissions réunies environnement et assainissement du 02 juin 2010,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Marie-Line Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- de la mise en place d'un programme visant à :

1. réduire voire arrêter l'utilisation des pesticides dans la gestion des espaces verts intercommunaux et communaux, se déclinant notamment par :

- l'élaboration d'un plan de désherbage ou plan de gestion différenciée à l'échelle des espaces verts de la communauté de communes,
- le financement des plans de désherbage ou plans de gestion différenciée communaux, étant entendu que le lancement de ces plans se feront sur la base du volontariat des communes,
- la poursuite de la sensibilisation des élus et agents communaux et intercommunaux via l'organisation de formations
- la poursuite de la sensibilisation des habitants (particuliers, écoles, associations, professionnels...) à travers des animations telles que la promotion du compostage et à travers des campagnes d'information (notamment via les bulletins communaux et intercommunaux et le site internet de la CCSP)

2. Mettre en place une politique en faveur de la préservation des cours d'eau, se déclinant notamment par :

- la poursuite de la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien du Seltzbach,
- la réalisation d'une étude de faisabilité quant à la réalisation de travaux de réhabilitation complémentaires au niveau des points noirs relevés par le service rivières du Conseil général du Bas-Rhin pour le Seltzbach, sur la base d'une pré-étude réalisée par ce dernier,
- l'association des partenaires compétents pour la Sauer, notamment le syndicat de curage et de rectification de la Sauer, précisant que la communauté de communes ne disposant d'une compétence pour intervenir sur la Sauer et ses affluents que dans le cadre du SAGEECE qui n'est pas encore en vigueur, elle ne peut en effet intervenir directement sur ce cours d'eau.

- d'autoriser le président à signer tout document et à mener toute action découlant de cette décision, notamment la convention multi pression avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/06/2010

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



